

Communiqué de presse 07/07/2011

Pour sauver l'aide alimentaire européenne (PEAD), les Restos du Cœur et les parlementaires européens demandent au Conseil des ministres le vote d'une mesure d'urgence

IVALIEE
L'existence du PEAD est mise en cause par un arrêt de la Cour de Justice européenne rendu sur
demande de l'Allemagne en avril dernier. Cette condamnation juridique du programme réduisant, dès
2012, l'attribution européenne de 500 millions à 113 millions d'euros peut être évitée si la réforme du
PEAD – pour l'instant bloquée par le véto de sept Etats membres – était votée rapidement, soulageant
ainsi les 19 pays qui bénéficient de ce programme.

Aujourd'hui les parlementaires européens se sont prononcés à une large majorité (plus de 85 % des eurodéputés votants *) pour la sauvegarde du Plan Européen aux Plus Démunis assurant l'aide alimentaire de plus de 13 millions d'Européens.

Les Restaurants du Cœur demandent au Conseil des ministres européens de prendre acte de la volonté du peuple européen, exprimée démocratiquement aujourd'hui, et de répondre rapidement par le vote d'un régime transitoire pour 2012-2013.

Si cette décision n'intervient pas au plus tard fin septembre, ce sont 130 millions de repas qui ne seront plus distribués en France dès 2012.

Une fois l'urgence traitée, le chantier de la réforme pérenne du PEAD devra alors être engagé en concertation avec les associations européennes. Quels que soient l'outil et la nature de l'enveloppe européenne qui découleront de ces négociations, l'Europe devra aligner ses mesures avec ses ambitions, au cœur de la sécurité alimentaire comme de la lutte contre la pauvreté.

Les Restos du Cœur et l'ensemble des associations françaises resteront vigilants à la réalisation de l'objectif : permettre aux plus démunis d'accéder à une alimentation saine et équilibrée.

En tout état de cause, les propositions actuelles de la Commission Européenne pour le PEAD sur la période 2014-2020 paraissent à elles seules insuffisantes pour répondre aux besoins des 80 millions d'Européens vivant en dessous du seuil de pauvreté.

^{*} Résolution commune RC7-0397/2011 adoptée par 548 voix pour, 52 contre et 26 abstentions. (Nombre d'eurodéputés : 736. Nombre de votants : 626 votants.)